

ACTIVITÉS DU GROUPE DE PARLEMENTAIRES LATINOAMÉRICAINS CONTRE LA CORRUPTION (PLACC) 2003- 2005

Conférence politique de haut niveau pour l'ouverture à signature de la Convention des Nations Unies contre la corruption Mérida (Yucatan), du 9 au 11 décembre 2003.

Le vice-président du PLACC, le sénateur César Jáuregui, est intervenu à la Table ronde 3 intitulée : Mesures législatives pour mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Séminaire sur la gouvernance et la transparence Buenos Aires (Argentine) - 9 février 2004

Ce séminaire, qui s'est tenu dans l'annexe de la Chambre des députés, était organisé par les députées Margarita Stolbizer et María del Carmen Falbo (trésorière du PLACC).

Parmi les sujets traités pendant cette journée figurait la nécessité de promulguer une loi garantissant le droit des citoyens à accéder à l'information publique. Les demandes d'informations trouvent leur justification dans le principe républicain de la publicité des actes de gouvernement et il est fondamental que le pouvoir n'en acquière pas l'hégémonie, si celui-ci est réglementé au moyen d'outils qui protègent la liberté individuelle. Le libre accès à l'information publique suppose un meilleur contrôle des actes de gouvernement, une manière constructive de lutter contre la crise de représentativité et un moyen pour la société de participer aux processus politiques.

Les députées Margarita Stolbizer et María del Carmen Falbo ont présenté un projet de loi dont le but est de modifier les lignes directrices établies dans la politique de l'éducation, notamment, comme sujets de l'éducation de base, les effets nocifs de la corruption dans la société contemporaine ainsi que l'exposé de cas qui se passent dans la réalité pour susciter l'intérêt des élèves vis-à-vis du traitement de ces problèmes; cela permettrait de réaliser une analyse critique des actions de corruption dans les milieux publics et privés, afin de mieux connaître les conséquences sociales qui occasionnent de tels comportements. Le projet représente un engagement envers la formation éthique des élèves.

La gouvernance est impossible dans une démocratie sans l'existence de mécanismes qui permettent de contrôler la gouvernance. Le régime démocratique a perdu de sa valeur en conséquence, entre autres, à cause du manque de clarté institutionnelle; cela a suscité en nous une désillusion vis-à-vis de la démocratie. L'absentéisme électoral est une manifestation évidente de cette tendance, même si les niveaux d'abstentionnisme électoral ne se sont pas répétés depuis les élections législatives de l'année 2001; pour les citoyens, les élections sont donc importantes en vue de l'orientation politique du pays et ils appuient la démocratie comme forme de gouvernement, ce qu'ils expriment en votant, même si leurs exigences n'ont pas été satisfaites.

La corruption comme acte enfreignant les valeurs éthiques et morales, et comme mécanisme qui affecte le développement démocratique et la gouvernance institutionnelle, doit aussi être considérée comme facteur d'approfondissement des niveaux d'inégalité; en fait, quand il y a malversation de fonds ou accusations d'enrichissement illicite par des fonctionnaires publics, les ressources manquent pour le système de santé, le système éducatif, la création d'emplois, etc.

Même si ce séminaire a mis en évidence l'existence de quelques mécanismes législatifs qui représentent des progrès au sujet de la lutte contre la corruption : la création du bureau de lutte contre la corruption, l'approbation partielle de la loi sur l'accès à l'information, la loi sur l'éthique publique, etc., il faut faire avancer les réformes afin d'éliminer les obstacles qui empêchent certaines de ces mesures d'avoir des effets : la corruption existe dès qu'il y a possibilité d'impunité.

L'éthique dans les affaires publiques est nécessaire pour qu'existe la bonne gouvernance, tout comme l'équité et la justice sociale. Le manque de transparence affecte la gouvernance et requiert un système politique qui soit fiable; de plus, les représentants politiques doivent avoir à l'esprit leur sécurité et la mise en œuvre des mesures législatives; la représentation politique ne peut être conçue comme la défense des droits des citoyens que dans ces conditions.

**Signature de la Convention de collaboration entre le Groupe de parlementaires latinoaméricains contre la corruption (PLACC) et l'Organisation des États américains (OEA)
Mexico (Mexique) - 14 mai 2004**

C'est dans les locaux du Sénat mexicain qu'a eu lieu la signature de cette convention qui encourage l'action parlementaire politique et législative contre toutes les formes de corruption comme moyen principal pour défendre la stabilité institutionnelle et les valeurs éthiques de la société démocratique au moyen de la conception et de la mise en œuvre d'un programme d'activités nationales et régionales, y compris la tenue de séminaires d'actualisation et de formation pour les législateurs nationaux et congressistes régionaux. Cela permettra d'encourager une meilleure connaissance et l'élaboration de meilleures pratiques de reddition de comptes, la probité parlementaire et la fonction législative de contrôle et de vérification des autres pouvoirs de l'État, en tant que représentants directs des citoyens.

**II^e réunion du Comité exécutif du PLACC
Mexico (Mexique) – 14 mai 2004**

Cette réunion a permis d'analyser un vaste programme de travail et d'approuver le Plan d'action du PLACC (élaboré par l'Unité pour la promotion de la démocratie de l'OEA); elle a donné lieu à la Déclaration de Mexico, dans laquelle il a été décidé d'exprimer l'appui aux initiatives nationales de prévention et de lutte contre la corruption présentées par les membres dans leurs pays respectifs et d'incorporer les propositions au Plan d'action du PLACC.

Par ailleurs, la création des sections nationales des Parlementaires contre la corruption a été annoncée : au Pérou, du fait de l'initiative de la députée Ana Helena Townsend (présidente); au Mexique, à l'initiative du sénateur César Jáuregui (vice-président), en Argentine, à l'initiative de la députée María del Carmen Falbo (trésorière); les projets que chacun des membres du Comité exécutif encouragent dans leurs congrès ont aussi été annoncés.

Le 17 mai 2004, la présidente et le vice-président du PLACC se sont joints au Comité exécutif de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC).

Trois parlementaires latinoaméricains font donc maintenant partie de ce comité exécutif, puisque la sénatrice Cecilia Romero, vice-présidente de la Commission des relations extérieures du Sénat du Mexique, en est aussi membre.

**Conférence mondiale de Transparence internationale : Nouveaux gouvernements anticorruption
Nairobi (Kenya) - du 11 au 13 octobre 2004**

La députée Anel Townsend, présidente du PLACC, a participé au panel du groupe de travail sur le financement des campagnes politiques.

**Réunion du Groupe de parlementaires latinoaméricains contre la corruption (PLACC) et de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC)
Ottawa (Canada) - 21 octobre 2004**

La présidente du PLACC, la députée Anel Townsend, a tenu une réunion avec le président de GOPAC, le député John Williams, pour coordonner des actions conjointes ainsi que la tenue du Forum andin intitulé : Diagnostic sous-régional sur les efforts et les leçons apprises dans la lutte contre la corruption, qui doit se tenir au premier semestre de l'année en cours. Ce forum vise à élaborer un aperçu de la situation de la corruption dans cette zone de l'Amérique latine comme élément initial du travail futur de PLACC.

**Séance spéciale de la Commission des affaires politiques et juridiques de l'Organisation des États américains (OEA)
Washington (É.-U.A.) - 26 octobre 2004**

La députée Anel Townsend, présidente du PLACC, a participé à cette séance spéciale au cours de laquelle elle a proposé de faire participer les parlements à l'évaluation de l'application dans la région de la Convention interaméricaine contre la corruption, en suggérant que chaque direction des parlements présente un rapport annuel sur la situation des lois approuvées en vertu de la Convention, ainsi que la mise en œuvre appropriée de celles qui sont déjà en vigueur.

**Séminaire international : "La lutte contre la corruption dans le programme de travail international : La Convention de l'ONU"
Brasilia (Brésil) – 24 et 25 mai 2005**

Le vice-président du PLACC, le sénateur César Jáuregui, a participé à ce séminaire, sur invitation spéciale du Front parlementaire de lutte contre la corruption du Brésil, de Transparence Brésil et de la Commission de la Constitution et de la justice de la Chambre des députés, et a présenté un exposé sur le rôle des parlements nationaux : l'application des normes de la Convention au niveau interne, conjointement avec la députée Denise Frossard (Brésil) et le sénateur Cristovam Buarque (Brésil).

Premier séminaire parlementaire d'évaluation de l'application de la Convention interaméricaine contre la corruption

Avec l'appui de l'Unité technique d'appui à la démocratie de l'OEA et d'autres institutions de la région, le PLACC organise ce séminaire qui se tiendra au premier semestre de 2005 à Lima, au Pérou.

**XXXV^e Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA
Fort Lauderdale (É.-U.A.) - du 5 au 7 juin 2005.**

La présidente du PLACC, la députée Anel Townsend, qui a participé à cette assemblée a obtenu l'appui des missions diplomatiques auprès de l'OEA : John Maisto (É.-U.A.), Esteban Tomic (Chili), Omar Chohfi (Brésil), Jorge Valero (Venezuela) et Rodolfo Hugo Gil (Argentine) pour l'adoption de la résolution engageant les parlements de la région envers la Convention interaméricaine contre la corruption. Les chefs de ces missions diplomatiques auprès de l'OEA ont ratifié la décision de leurs gouvernements de voter en faveur de la résolution qui a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

La résolution recommande aux États membres de l'OEA ce qui suit : souligner l'importance que les pouvoirs législatifs des États Parties de la Convention interaméricaine contre la corruption, en application de leurs fonctions législatives et, le cas échéant, de celles de contrôle, continuent à faire progresser la mise en œuvre des engagements découlant de la Convention interaméricaine contre la corruption; la considération de l'adoption des mesures nécessaires pour accélérer l'entrée en vigueur et assurer la mise en œuvre réelle de la Convention des Nations Unies contre la corruption, ou Convention de Mérida; afin de contribuer à une coopération et à une assistance réciproques plus efficaces dans la lutte contre la corruption et l'impunité. Le document propose aussi de prier instamment les États Parties de la Convention interaméricaine contre la corruption qui participent au MESICIC à diffuser dans le contexte de leurs assemblées les buts et activités du mécanisme de suivi, en tenant compte de l'importance de ce dernier dans la lutte contre la corruption à l'échelle de l'hémisphère.

Cette résolution a été proposée en novembre 2004 à Washington et le Groupe de parlementaires latinoaméricains contre la corruption (PLACC) en fait la promotion.

Mobilisation parlementaire pour le développement Vienne (Autriche) – du 11 au 13 juin 2005

Représenté par sa présidente, le PLACC participera à ce séminaire organisé par la Banque mondiale, le ministère des Relations extérieures de l'Autriche et l'agence australienne [sic] de développement.

La députée Townsend fera office de modératrice du Groupe de travail sur la gouvernance et la lutte contre la corruption le 12 juin.